



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques
d'une cloche (datée 1789), incluant son joug,
conservée dans l'église Saint-Louis à Cénevières (Lot)**

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 3 juin 2025 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation,

ARRÊTE

Art. 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

cloche (datée 1789) et son joug,

conservée dans l'église Saint-Louis, à Cénevières (Lot), et appartenant à la commune de Cénevières.

Art. 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Art. 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **11 0 OCT. 2025**

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Annexe à l'arrêté préfectoral portant inscription au titre de monuments historiques du
d'une cloche (datée 1789), incluant son joug
conservée dans l'église Saint-Louis, à Cénevières (Lot)

11 0 OCT. 2025

Localisation	46 - Saint-Géry-Vers
Edifice et sa protection MH	église Saint-Géry, (non protégé MH)
Titre courant	cloche et joug
Localisation dans l'édifice	clocher
Matériau et technique	bronze : fondu
Dimensions	cloche : h=57 ; d=54 ; joug : h=61 ; la=74 ; pr=30
Datation	4e quart 18e siècle (1789)
Auteur	Delsouc (fondeur de cloches)
Inscription	Inscription : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTON . IEAN FREDERIC COMPTE DE LA TOVR DV PAIN MARQVIS DE/ SENEVIERE ET DE GOVVERNET PARIN MARAINE MADAME D L M T . IEAN ANDISSAT ET PIERRE/ VIALATE SEINDIS LEGLISE FVT COMANSE NE 1780 ET FVT FINI EN 1789 LE PATRON DE ./ LEGLISE ET SAINT LOVIS ROY DE FRANCE LACLOCHE FEVT FAITE LE DIX GIVLIET 1 7 8 9 (sic). DELISOVC FECIT
Propriété	propriété de la commune
Description et historique Synthèse de la présentation en CRPA	Cette cloche a été fondue le 10 juillet 1789 par Delsouc, marquant vraisemblablement la fin des travaux de construction de l'église Saint-Louis commencée en 1780. Le parrain est Jean-Frédéric de la Tour du Pin (1727-1794), marquis de Cénevières et dernier seigneur du lieu dont les armoiries figurent à plusieurs reprises sur la cloche. Présence de deux croix d'ornementation de forme latine, sur piédestal, à décor fleurdelysé. Trois fleurs de lys ponctuent l'inscription et quatre autres le cerveau. Armoiries : un écu chantourné sommé d'une couronne marquisale et accosté de deux coqs, portant écartelé au 1 et 4 (d'azur) à la tour (d'argent) au chef (cousu de gueule) chargé de trois casques tarés de profil, au 2 et 3 (d'or) au dauphin (d'azur). Des filets complètent le décor. La cloche est pourvue d'un joug en bois à ferrures plates forgées et clouées dans celui-ci. Un bras de tirage en métal, assez court, est fixé sur le dessus du joug. Une corde est nouée à son extrémité pour permettre la sonnerie manuelle. A noter la présence, au-dessus du joug, de divers éléments de récupération en fonte de fer pour servir de masse d'équilibrage. Le battant est en fonte de fer.
Etat de conservation	bon état : entretien du joug à prévoir avec vérification des paliers
Avis CRPA 03/06/2025	inscription (avec le joug)

Auteur de la fiche

Guillaume Bernard (CAOA du Lot)



Vue générale

Crédits photos :

Guillaume Bernard, 2025 (c) Inventaire général Région Occitanie, (c) Conseil départemental du Lot